



Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
Tél. 02/289.76.11
Fax 02/289.76.09

Communiqué de presse

1^{er} mars 2013

La CREG invite les consommateurs à rester vigilants par rapport à certaines publicités de fournisseurs d'électricité et de gaz naturel

La concurrence accrue qui s'observe depuis plusieurs mois sur le marché de la vente d'électricité et de gaz aux consommateurs domestiques et professionnels a conduit certains fournisseurs à baisser leurs prix et à développer diverses stratégies de marketing.

La CREG considère qu'il s'agit d'un élément qui montre que le marché fonctionne mieux qu'auparavant. Néanmoins, certaines publicités ou déclarations peuvent parfois informer les consommateurs de manière partielle et les amener à choisir une offre qui n'est pas toujours la plus intéressante.

A titre d'exemple, dans un toute-boîte appelé « *Energique - édition spéciale* » et distribué largement dans tout le pays en cette fin du mois de février, Electrabel mentionne à la première page « *La CREG, le régulateur des marchés de l'électricité et du gaz, a d'ailleurs annoncé qu'Electrabel était, en ce début d'année, le fournisseur le moins cher pour l'électricité* ».

Il est vrai que, dans l'aperçu des prix de l'électricité et du gaz publié par la CREG en janvier 2013, le contrat *Fixonline* (uniquement accessible via Internet) était bien le moins cher du marché pour la fourniture d'électricité aux consommateurs domestiques. La CREG précise toutefois qu'en février, ce même contrat n'est plus le moins cher et a augmenté de 8,5 % par rapport à janvier. Il figure, pour la Flandre et la Wallonie, à la 9^{ème} position du classement réalisé par la CREG et, pour la Région de Bruxelles-Capitale, à la 2^{ème} position. De plus, à côté de ce contrat, le fournisseur commercialise également 4 autres contrats dont les prix sont nettement plus élevés que le *Fixonline*.

La CREG recommande dès lors aux consommateurs d'électricité et de gaz de continuer à comparer les prix et, s'ils souhaitent rester auprès de leur fournisseur actuel, de comparer les prix des différents contrats et services de ce fournisseur afin de choisir le plus intéressant.

Plus de renseignements pour la presse :

Laurent JACQUET, Porte-parole, tél. : 02/289.76.90, gsm : 0497/52.77.62

La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

CREG rue de l'Industrie 26-38 1040 Bruxelles Tél. 02/289.76.11 Fax 02/289.76.99 www.creg.be